

Commission des institutions    Kommission für Staatspolitik  
politiques et des relations ex-    und Aussenbeziehungen  
térieures

Services parlementaires du Grand Conseil  
Postgasse 68  
Case postale 562  
3000 Berne 8  
Téléphone+41 (0)31 633 75 81  
Télécopie +41 (0)31 633 75 88  
www.be.ch/gr

Aux destinataires de la procédure de  
consultation  
(selon liste séparée)

Berne, le 18 novembre 2020

### Initiative parlementaire : « In dubio pro populo : les projets populaires priment les projets alternatifs du Grand Conseil » – Procédure de consultation

Madame, Monsieur,



Le 3 septembre 2018, le Grand Conseil a accordé son soutien provisoire à l'initiative parlementaire « In dubio pro populo : les projets populaires priment les projets alternatifs du Grand Conseil » (285-2017). Celle-ci demande de renverser l'effet exclusif d'un projet alternatif vis-à-vis d'un projet populaire afin qu'il ne soit plus possible d'empêcher « stratégiquement » un projet populaire. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) a été chargée d'élaborer un projet de révision dans ce sens. La présente lettre a pour but d'informer sur les travaux réalisés et sur les résultats des délibérations.

La CIRE vous propose trois **variantes** en regard du droit actuellement en vigueur : la première correspond à la modification telle que proposée par l'initiative parlementaire « In dubio pro populo : les projets populaires priment les projets alternatifs du Grand Conseil » et prévoit une modification de l'article 63 de la Constitution du canton de Berne. La deuxième variante « Majorité qualifiée pour le projet alternatif » pourrait être mise en œuvre au niveau des lois. La première variante empêcherait toute utilisation « stratégique » du projet alternatif ; la seconde la rendrait plus compliquée. La troisième variante consisterait à abolir aussi bien le projet alternatif que le projet populaire.

La CIRE souhaiterait solliciter votre avis notamment sur les points suivants :

- 1) Êtes-vous favorable à une modification du droit en vigueur quant à la thématique soulevée ou donnez-vous la préférence à la réglementation actuelle ?
- 2) Si vous deviez choisir l'une des trois variantes proposées, pour laquelle opteriez-vous ?
- 3) Privilégieriez-vous une autre variante et, si oui, laquelle ?

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.be.ch/consultations](http://www.be.ch/consultations). La procédure de consultation dure jusqu'au **3 mars 2021**.

Veillez adresser vos réponses à l'adresse suivante par courriel ou par courrier postal :

**Commission des institutions politiques et des relations extérieures**

Services parlementaires du Grand Conseil

Postgasse 68, 3011 Berne

Courriel : gr-gc@be.ch

Tél. : 031 633 75 75

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Commission des institutions politiques et des relations extérieures**



Hannes Zaugg-Graf  
Président

**Annexe**

Documents soumis à la consultation

- Projet de modifications législatives
- Rapport sur le projet de modifications législatives
- Rapport d'expertise sur l'initiative parlementaire (IP) 185-2017 à l'attention de la CIRE du canton de Berne (Alexander Trechsel, Université de Lucerne, en allemand uniquement)
- Liste des destinataires de la procédure de consultation
- Communiqué de presse